

**COMMUNE DE BAYONNE**  
**Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2022**  
**DELIBERATION N° DE-2022-133**

L'an deux mil vingt-deux, le 21 juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h35.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, M. ETCHETO (à partir de 18h57), Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE (jusqu'à 22h30 et à partir de 23h00), M. BERGÉ.

**Absents représentés par pouvoir :**

M. AGUERRE à Mme BISAUTA, Mme BRAU-BOIRIE à Mme LOUPIEN-SUARES, M. ALLEMAN à Mme LAUQUÉ, Mme DELOBEL à M. MILLET-BARBÉ, Mme DUPREUILH à Mme LIOUSSE, M. ETCHETO à Mme BROCARD (jusqu'à 18h57), M. ABADIE à Mme HERRERA LANDA (de 22h30 à 23h00)

**Absent(s) :**

Mme BENSOUSSAN

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET-LOUSTAU

---

*Entendu le rapport de M. ARCOUET,*

**OBJET : FONCIER** – Acquisition d'une emprise à affecter à l'usage de trottoir le long de la résidence Les Loges d'Ellaia située avenue du Docteur Lafourcade.

Le Groupe Vinci Immobilier est en train de construire la résidence Les Loges d'Ellaia située 10, 12 et 14 avenue du Docteur Lafourcade, dont la livraison est prévue en novembre prochain.

Le permis de construire prévoit la réalisation d'un trottoir le long de la résidence, dans la continuité de l'avenue du Docteur Lafourcade. Ce trottoir en enrobé, d'une largeur de

2 mètres pour une superficie d'environ 163 m<sup>2</sup>, ouvert à la circulation publique, a vocation à être rétrocédé à la commune (plan d'ensemble joint).

Le Groupe Vinci Immobilier propose donc de céder à la commune, pour l'euro symbolique; cette emprise prélevée sur la parcelle cadastrée section BS n° 287 et les frais inhérents (document d'arpentage, frais d'acte) étant de surcroît à la charge du constructeur.

La rétrocession sera néanmoins soumise aux deux conditions suspensives suivantes:  
- l'obtention de l'accord des copropriétaires de la résidence en assemblée générale;  
- l'obtention de l'attestation de conformité des travaux au permis de construire.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la rétrocession à l'euro symbolique par le Groupe Vinci Immobilier ou toute autre structure venant se substituer à ce dernier, au profit de la commune, de l'emprise constituant un trottoir réalisé au droit de la résidence Les Loges d'Ellaia (selon le document d'arpentage à venir), dans les conditions détaillées ci-avant et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique afférent, ainsi que tout autre document ou pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

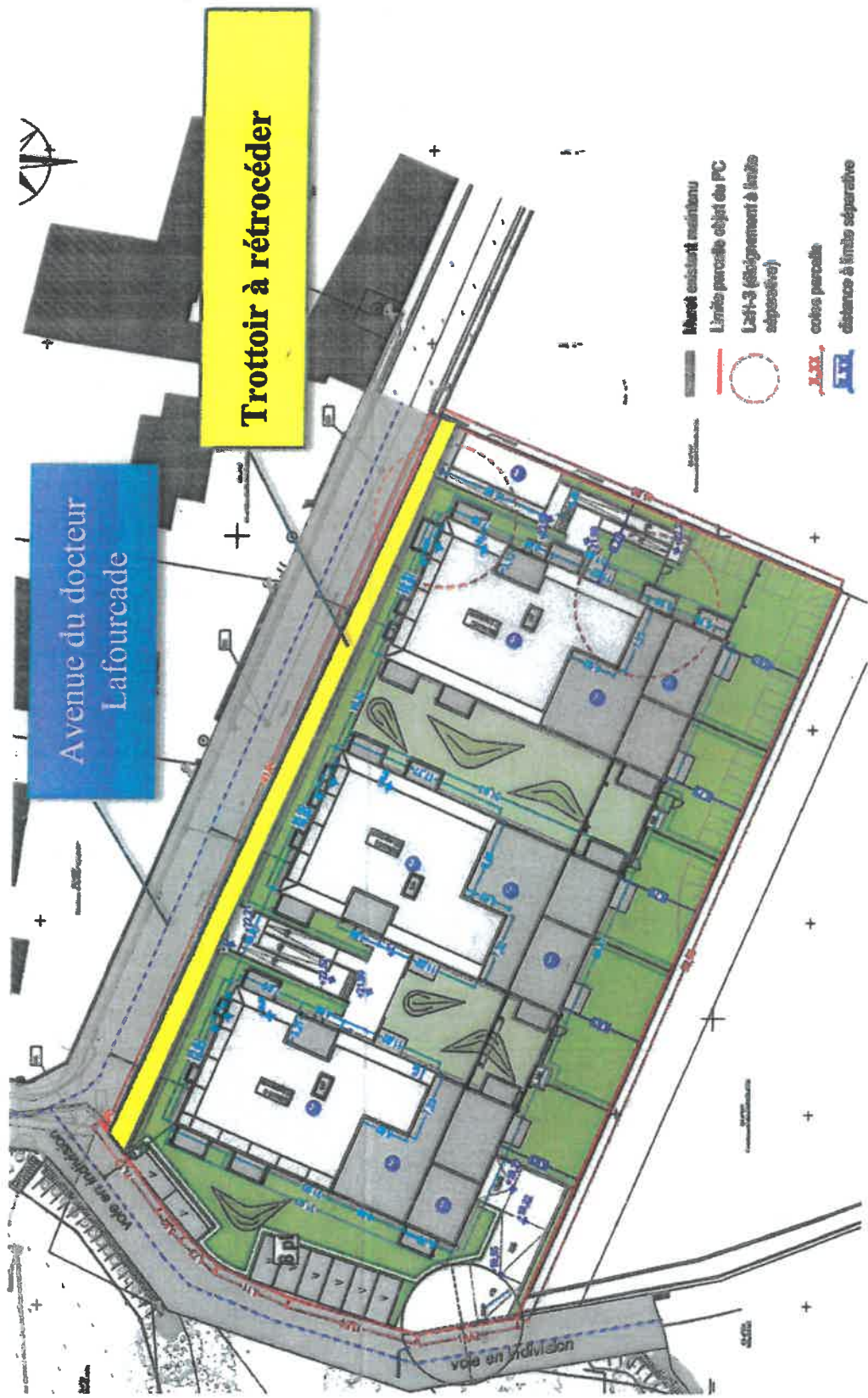
*Ont signé au registre les membres présents.*

**Adopté à l'unanimité**



Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire  
David Tollis  
Directeur général des services



Trottoir à rétrocéder

Avenue du docteur Lafourcade

- Mur et existant maintenu
- Limite parcelle objet du PC
- L241-3 (alignement à limite séparative)
- L241-3, entre parcelle
- distance à limite séparative

voie en indivision